

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de MARTRIN
Session ordinaire du 28 Mai 2021

Le 28 Mai 2021 à 18h, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christiane Cailliau-Deleu, maire,

Présents : Christiane CAILLIAU-DELEU, Aurélien VIALA, Laurent LAMARRE, Josiane LEONZI, Eve IACKLE, Séverine VALENTIN, Jean-Marie SINGLA, Pascal GATTO,

Absents excusés : Anne CROS (pouvoir à Christiane CAILLIAU-DELEU)

Absents : Catherine AUDIRAC-IUNG, Gaëlle CHOQUER.

Secrétaire de séance : Séverine VALENTIN.

ORDRE DU JOUR

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Compte rendu du CM du 9/04/2021.2. Admission en non-valeur du budget communal + budget assainissement3. SIEDA : Adhésion au groupement de commande électricité + gaz4. Demande de déclassement du chemin du Mas du Cayla au Salvignol5. Questions diverses |
|---|

Compte rendu du dernier conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

Admissions en non-valeur du budget communal + budget assainissement.

Le trésorier propose d'admettre en non-valeur des créances dont les poursuites ont été sans effet et quelques créances dont le montant est inférieur au seuil de poursuite. Il s'agit d'un montant global de 66.32 € sur le budget assainissement et 0.06 € sur le budget général. La liste de ces créances admises en non-valeur sera annexée au prochain Compte Administratif.

Adopté à l'unanimité.

SIEDA : Adhésion au groupement de commande électricité + gaz

Le SIEDA propose à la commune d'adhérer à son groupement d'achat en électricité et gaz et de services en matière d'efficacité énergétique afin d'obtenir des offres de prix intéressantes. En moyenne, cela pourrait générer entre 5 et 8% d'économie. Un logiciel de suivi de consommation sera également mis en place (Notre commune n'est pas concernée par l'offre portant sur le gaz puisqu'il d'agit du gaz de ville.)

Adopté à l'unanimité.

Demande de déclassement du chemin du Mas du Cayla au Salvignol

Le Parc naturel des Grands Causses et la communauté de communes du Saint Affricain souhaitent développer un maillage de chemins ruraux destinés à la randonnée et au cyclotourisme sur le territoire. Ils ont ainsi repéré un chemin intéressant passant par Le Cayla pour monter jusqu'au Salvignol et rejoindre Saint Sernin. Le long de ce chemin se trouvent 2 propriétés. Ce chemin est barré par une barrière fermée avec une pancarte qui indique « propriété privée- défense d'entrée ». Une partie du chemin communal a été cédée en 2012 à l'un des propriétaires. Néanmoins le reste du chemin peut quand même être utilisé pour la randonnée et le cyclotourisme, mais l'autre propriétaire demande à acquérir la partie du chemin qui longe sa propriété. Avant toute prise de décision Madame le Maire propose une réunion avec les différents protagonistes (Parc Naturel des Grands Causses, Communauté de Communes, Mairie et le propriétaire demandeur). A la suite de cette réunion, la décision de céder ou non cette partie de chemin sera délibérée en Conseil. Dans l'attente le maire a demandé que cette barrière soit ouverte.

Questions diverses

Subvention aux associations du village

Madame le Maire signale que pour chaque association, un bilan financier et un bilan d'activité de l'année écoulée ainsi que les projets pour l'année en cours devront être communiqués pour obtenir le versement de la subvention.

Accords de subvention obtenus pour travaux divers

- Réfection de la toiture de l'église du Cayla : Accord de subvention du département de 9 000 €
- Menuiseries de l'ancienne laiterie : Accord de subvention du département de 4 256 €

Location de l'ex maison « condamines »

La locataire ayant quitté le lieux fin Avril, des travaux de rafraichissements (peinture) ainsi que l'installation de meubles de cuisine sont en cours.

De nombreuses candidatures ont été reçues pour louer cette maison. Les élus ont fixé plusieurs critères : avoir au moins un enfant scolarisable en primaire, une situation financière satisfaisante, un intérêt pour s'impliquer dans la vie du village.

Label « Territoire Bio engagé »

La commune a obtenu en date du 28 Avril 2021 le renouvellement du label « territoire Bio engagé ».

Les critères retenus : 17 % des terres cultivables ont été reconnues bio (9 exploitations) ont été également pris en considération les produits bio introduits au sein de la cantine scolaire.

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés la séance est levée à 19h00.